



Etat de Vaud

Contrat de travail

entre

l'Etat de Vaud,
représenté par **le CHUV,** d'une part

et

Madame la Docteure Noémie SCHIEVER,
née le 15 août 1995, d'autre part.



N/réf. : DRH / ARH / lgy / 290679.0

N° de poste : à créer

Le présent contrat de droit administratif est conclu conformément à la Convention du 21.12.2016 fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique.

Fonction	Médecin assistante 2 ^{ème} année
Début des rapports de travail	1 ^{er} novembre 2022
Fin des rapports de travail	Indéterminée
Taux d'occupation	100 %
Salaire annuel brut	CHF 81'112.-- sur 13 mois, Valeur 2022
Caisse de pensions	Affiliation auprès de l'ASMAC Cf. dispositions de la loi du 12 septembre 1984 sur la prévoyance professionnelle de certaines catégories de personnel.
Condition/s particulière/s	La durée de l'engagement est liée au plan de formation des médecins assistants et chefs de clinique, selon l'art. 10 de la Convention du 21 décembre 2016.

Au présent contrat de travail s'appliquent les dispositions de la Convention du 21.12.2016 fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique ainsi que la charte institutionnelle générique et ses déclinaisons métiers, « Ligne soins » pour les fonctions soignantes ou « Ligne administrative » pour les fonctions administratives.

En apposant sa signature, la médecin soussignée accepte le contenu dudit contrat et déclare avoir la capacité d'exercer ses droits civils.

L'autorité d'engagement :

CHUV

Département femme-mère-enfant

Professeur Jean-François Tolsa
Chef de département

Département femme-mère-enfant

Valérie Blanc
Directrice administrative et financière

La médecin :

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, le 24 août 2022, dont l'un est destiné au médecin signataire et l'autre au CHUV/DRH/Administration des Ressources Humaines/Secteur Médecins. Une copie en est adressée à l'ASMAC.

Service de pédiatrie

NB : la Convention du 21.12.2016 fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique peut être consultée sur le site de l'ASMAV (www.as mav.ch).

CHUV
Direction des Ressources Humaines
Administration RH - Unité Paie
CH-1010 Lausanne

VISA :

25.8.22